

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Odélie Provencher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ed5af735088024caf0bc5a05>

Date d'obtention : 2023-10-20 00:10:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'étape 1 consiste à parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Ici, il est important de rassurer et soutenir les jeunes impliqués tout en leur faisant sentir qu'ils font partie de la solution. L'étape 2 consiste à évaluer l'incident. Il est important lors de cette étape de ne porter aucun jugement et d'être réconfortant. Nous voulons déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue à partir de la grille d'évaluation de l'incident. L'étape 3 consiste à vérifier l'information. Ici, il est important de savoir s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident. Si oui, nous devons vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués en complétant avec eux la grille d'évaluation. Par la suite, nous devons mettre l'accent sur l'importance de rétablir la vie privée de la victime. De ce fait, nous demandons de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes. L'étape 4 consiste à parler au jeune investigateur pour obtenir sa version des faits et de mieux comprendre l'intention de son geste. Ici, il est important de protéger les élèves qui ont fourni des informations. Ces 4 étapes permettront à l'école d'être mieux outillée pour déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante. La suite de l'intervention dépendra du résultat de l'intention (impulsive ou malveillante).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La chose que je retiens le plus après avoir effectué les 3 mises en situation présentées est l'importance de bien comprendre les étapes de la méthode Sexto. Les 3 situations étaient différentes et la façon d'intervenir variait en fonction de la situation. Dans la réalité, cela se passera de la même manière. Les situations ne seront pas toutes les mêmes et un ajustement sera nécessaire. De ce fait, si tu ne connais pas bien les étapes tu cours le risque de poser des erreurs lors de l'intervention. Donc, avant d'intervenir pour une situation de sexto il est primordiale de connaître les étapes de la méthode et de savoir comment l'appliquer dans plusieurs situations différentes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape qui me semble la plus délicate est l'étape 2 soit d'évaluer l'incident. En me mettant à la place d'un jeune qui est victime de sextage je me rends compte que je n'aurais pas du tout envie de discuter de manière approfondie de la situation. Alors, en tant qu'intervenante je comprends l'importance, lors de l'intervention, de faire preuve d'empathie et de réfléchir sur notre posture, nos paroles, notre expression faciale, etc. Bref, il faut être parfait à cette étape afin d'obtenir l'ouverture de la jeune tout en la rassurant et l'aidant du mieux possible.